Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 035-213501190-20260624-D2026_41-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de
Gennes-sur-Seiche
Département d'Ille-et-Vilaine

SÉANCE du mercredi 24 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 24 juin 2026, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Roland Le Droff, Maire.

Étaient présents : M. Roland Le Droff, M. François Gérard, Mme Valérie Tiriau, M. Vincent Lamy, M. Maxime Tual, M. Antoine Durand, Mme Anne Marie Belloir Coudé, Mme Hélène Brielle, Mme Alexandra Hutin, M. Guillaume Migault, Mme Virginie Rabeau, M. Philippe Rostren, M. Fabien Suhard.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était excusée : Mme Chloé Prioux, qui a donné pouvoir à M. Fabien Suhard.

Était absente : Mme Myriam Jeby.

M. Guillaume Migault est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

D2026-41 FINANCES - TARIFICATIONS DES SERVICES 2027

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'actualiser les tarifications des services pour l'année 2027. La formule « ½ journée » est remplacée par une location à la « journée jusqu'à 18h ». Le tarif pour les personnes et associations extérieures est révisé, et le forfait chauffage est actualisé.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier et d'appliquer les tarifs ci-dessous au 1er janvier 2027 :

SALLE TY MAD	**Habitants de Gennes/Seiche**	Personnes et associations extérieures
Journée jusqu'à 18h (1 repas)	230 €	360 €
Forfait week-end	360€	450 €
Soupe à l'oignon – Vin d'honneur	110 €	160 €
Manifestations ouvertes au public organisées par personnes privées ou associations extérieures	160 € pour 1 jour 230 € pour 2 jours	230 € pour 1 jour 340 € pour 2 jours
Pour les associations communales	GRATUIT (chauffage compris)	
Après sépulture	40€ (chauffage compris)	
Soirée réveillon (sans but lucratif)	450 € (chauffage compris)	
Réunion d'information sans but commercial	GRATUIT les habitants de Gennes/Seiche	
	Forfait de 50€ pour un organisateur extérieur	
Réunion avec but commercial	Forfait de 50€ + 10 € / heure	
Utilisation par le restaurateur local	160 € / jour	
Location de tables	2 € /table	
Location de chaises	0.35 €/chaise	
Fête des classes	GRATUIT (chauffage compris)	
Chauffage à ajouter pour locations du 01-11 au 01-05 (sauf mention contraire)	60 €	
	100 € en cas de forfait week-end	
Forfait Ménage (1)	100 €	

* Si le forfait ménage est pris en option, un coup de balai est exigé à minimun

- Une attestation d'assurance de responsabilité civile est à fournir lors de la signature du contrat

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 035-213501190-20260624-D2026_41-DE

Vaisselle cassée : Assiette = 2 € / Verre = 2 € / Tasse = 1 € / Verseuse = 12 €.

(1) Si il y a un problème de propreté en fin de location et que le forfait ménage n'a pas été souscrit, il sera facturé au locataire la prestation réalisé sur la base du temps réellement passé par l'agent (tarif 40 €/h)

SALLE DES LAVANDIERES	**Habitants de Gennes/Seiche ***	Associations/Entreprises (réunions) locales	Associations/Entreprises (réunions) extérieures
Vin d'honneur – Fête de quartiers	**60 €**		
Journée jusqu'à 18h	**110 €**		
Forfait week-end	**180 €**		
Après sépulture	**20 €**		
Soirée réveillon (sans but lucratif)	**200 € (chauffage compris)**		
Forfait ménage (1)	**40 €/h**	40 €/h	
Utilisation sans but commercial		GRATUIT	Forfait de 50€
Utilisation avec but commercial		10 € / heure	Forfait de 50€ + 10€ de l'heure

* Les habitants sont ceux domiciliées à Gennes, leurs ascendants ou descendants directs.

* Si le forfait ménage est pris en option, un coup de balai est exigé à minimun

- Une attestation d'assurance de responsabilité civile est à fournir lors de la signature du contrat
- La caution est de 500 € (comprenant la sono et les micros) et les arrhes de 50 €.
- Clés disponibles le vendredi soir si la salle n'est pas louée le vendredi soir (à vérifier auprès du secrétariat de mairie). Clés à remettre le dimanche à 9 h si la salle est louée le dimanche par d'autres locataires, sinon le dimanche en cours de journée.
- Vaisselle cassée : Assiette = 2 € / Verre = 2 € / Tasse = 1 € / Verseuse = 12 €.

(1) Si il y a un problème de propreté en fin de location et que le forfait ménage n'a pas été souscrit, il sera facturé au locataire la prestation réalisé sur la base du temps réellement passé par l'agent (tarif 40 €/h)

COMPLEXE SPORTIF DE LA SEICHE

Associations extérieures (plateau sportif entrainements / matchs)	25 € la demi-journée et 50 € la journée
Associations extérieures (plateau sportif animation payante)	150 € la journée
Badge perdu	15€/badge

PHOTOCOPIES

A4	0.15 € Recto 0.25 € Recto/Verso
A3	0.30 € Recto 0.40 € Recto/Verso
Cérémonie obsèques	
100 Recto/Verso A4 (Noir & Blanc)	5 €
100 Recto/verso A4 (Couleur)	15 €
Associations	
A4 Recto ou Recto/Verso	Gratuit (noir & blanc) et 0.15 € (couleur)
A3 Recto ou Recto/Verso	Gratuit (noir & blanc) et 0.15 € (couleur)

CONCESSIONS du CIMETIERE TTC (€)	15 ANS	30 ANS
CAVE-URNE	100,00 €	220,00 €
TOMBEAU 2 m2	120,00 €	250,00 €
TOMBEAU 4 m2	240,00 €	500,00 €

Le Maire, R. Le Droff

MAIRIE de GENNES sSEICHE 35370

M. Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.